



Bienvenue à l'école primaire

Édition 2024

Votre enfant entre à l'école publique genevoise. Cette brochure en présente le fonctionnement et vous donne des informations pratiques.

L'école primaire est le premier pas dans la formation des citoyennes et citoyens de demain. Les élèves y développent des connaissances et des compétences adaptées à leur âge, dans un environnement accueillant et stimulant.

Les dernières pages de cette brochure, en lien avec une vidéo, sont spécifiquement consacrées à la 1^{re} primaire (1P).

**Vous trouverez des informations complémentaires en suivant ce lien :
edu.ge.ch/qr/bienvenue**

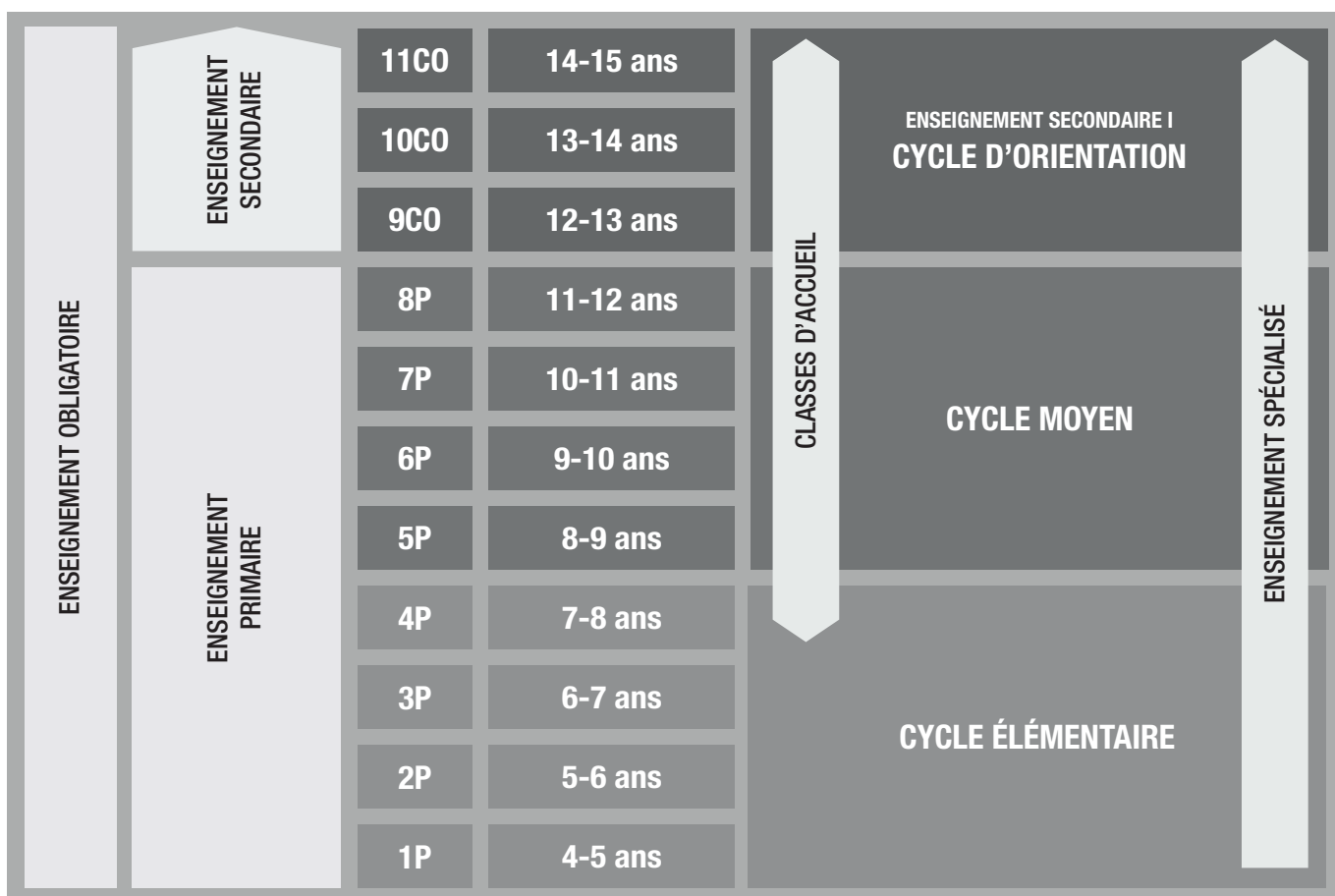


L'école obligatoire genevoise

L'école primaire genevoise accueille les enfants domiciliés dans le canton qui ont atteint l'âge de 4 ans au 31 juillet précédant la rentrée scolaire.¹

Elle comporte deux cycles de quatre ans :

- le cycle élémentaire (1P à 4P) pour les élèves de 4 à 8 ans,
- le cycle moyen (5P à 8P) pour les élèves de 8 à 12 ans.



Selon la loi genevoise, la formation est obligatoire jusqu'à 18 ans. À l'issue du cycle d'orientation, elle se poursuit dans l'enseignement secondaire II.

1. On entend le lieu de vie de l'enfant et d'au moins l'un de ses parents. Sont considérées comme parents les personnes qui détiennent l'autorité parentale, à défaut la représentante ou le représentant légal (LIP, art.3).

La vie scolaire

Horaire

De la 1P à la 4P, les élèves vont à l'école quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi), de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.² En 1P et 2P, les élèves peuvent arriver en classe jusqu'à 8 h 45 le matin et 14 h l'après-midi. Des moments de récréation sont prévus le matin et l'après-midi. **Dès la 5P**, il y a également l'école le mercredi matin.

Pendant l'horaire scolaire, les élèves sont sous la responsabilité de l'équipe enseignante. En dehors de cet horaire, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

La fréquentation de l'école est obligatoire (y compris les sorties et activités organisées sur temps scolaire). En cas d'absence non prévisible, veuillez contacter l'école le plus rapidement possible. Pour toute autre situation, vous pouvez vous référer aux modalités décrites sur le site de l'école de votre enfant.

Accès au site de l'école de votre enfant : edu.ge.ch/primaire (Démarches parents – rubrique Absence)

Accueil parascolaire

En dehors de l'horaire scolaire, votre enfant peut être pris en charge par une équipe professionnelle d'animation parascolaire :

- entre 11 h 30 et 13 h 30, pour prendre un repas et réaliser des activités jusqu'à son retour en classe,
- entre 16 h et 18 h, pour prendre un goûter et réaliser des activités.

L'accueil parascolaire est organisé par le GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) et les communes. Les activités parascolaires sont payantes.

À quoi ressemble une journée type au parascolaire ? giap.ch/parascolaire

Les inscriptions se font sur la plateforme my.giap.ch (la période d'inscription officielle et d'autres informations sont disponibles sur giap.ch ou par téléphone au 022 304 57 70).

Vacances

L'année scolaire commence le 19 août 2024 et se termine le 27 juin 2025. Les élèves ne vont pas à l'école pendant les jours fériés officiels et les vacances scolaires.

Calendrier scolaire en fin de brochure et sur ge.ch/vacances-scolaires-jours-feries

Matériel

La scolarité est gratuite. Votre enfant reçoit le matériel nécessaire : manuels, crayons, gomme, classeurs, cahiers, etc. Ce matériel doit être respecté et tenu avec soin. Seuls les effets personnels sont fournis par les parents (pantoufles, tablier de peinture, vêtements de sport, etc.). L'enseignante ou enseignant de votre enfant vous donnera les informations détaillées.

Droit à l'image

La protection du droit à l'image des élèves est garantie (un formulaire vous sera soumis).

2. En 1P, les élèves peuvent aller à l'école à temps partiel, le matin (LIP, art.55). Ce choix doit être communiqué lors de l'inscription.

L'organisation de l'école

Des équipes professionnelles au service des élèves

Une équipe professionnelle travaille en réseau afin d'accompagner l'ensemble des élèves dans différents aspects de la vie scolaire.

La classe est placée sous la responsabilité d'une enseignante ou d'un enseignant que vous pouvez contacter pour toute question ou demande relative à la scolarité de votre enfant.

Pour les arts, le sport et le soutien pédagogique, d'autres enseignantes et enseignants interviennent également auprès des élèves.³

Par ailleurs, une équipe pluridisciplinaire (infirmière ou infirmier, enseignante ou enseignant spécialisé et éducatrice ou éducateur, etc.) soutient les élèves et l'équipe enseignante.

L'école est dirigée par une directrice ou un directeur, secondé par une équipe de direction composée de maîtresses et maîtres adjoints ainsi que d'une coordinatrice ou d'un coordinateur pédagogique, et par un secrétariat.

En outre, du personnel de santé intervient ponctuellement à l'école dans le cadre de la promotion de la santé et la prévention (examen de la vue et de l'ouïe, dépistage des affections bucco-dentaires, éducation à la santé).



³. Maîtresses et maîtres de disciplines artistiques et sportives (MDAS), enseignantes et enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP). Au cycle moyen, d'autres disciplines sont confiées à des enseignantes et enseignants complémentaires.

L'enseignement

Les activités menées à l'école s'inscrivent dans un projet global de formation fixé par le **Plan d'études romand (PER)**. Pour enseigner et apprendre, des **moyens d'enseignement romands (MER)** sont mis à disposition dans toutes les classes. Ils sont complétés par d'autres ressources proposées par les enseignantes et enseignants.

Des activités en dehors de la classe (sorties au musée, courses d'école, camps, etc.) contribuent également à la formation des élèves.

Site du PER et des MER :

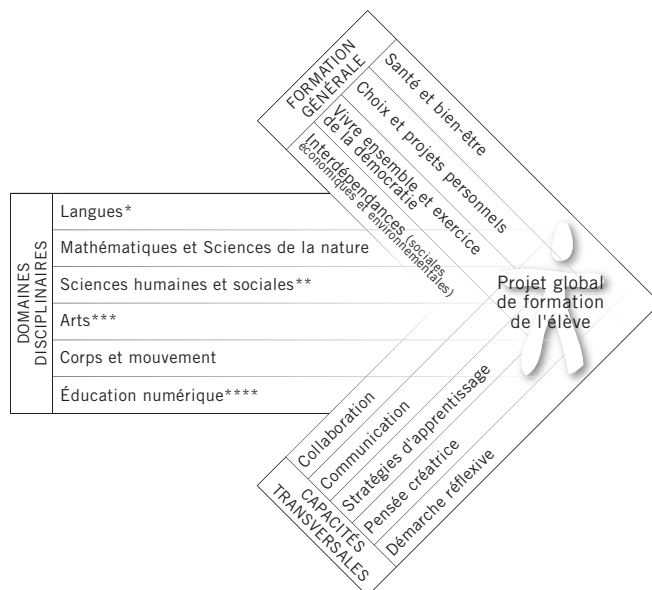
per-mer.ch

Document d'information sur le PER :

edu.ge.ch/qr/per-parents

Site pédagogique de l'enseignement primaire :

edu.ge.ch/enseignement/ep



Le projet global de formation de l'élève selon le PER

* Français, Allemand (dès la 5P), Anglais (dès la 7P)

** Géographie, Histoire, Citoyenneté (dès la 5P)

*** Activités créatrices et manuelles, Arts visuels, Musique

**** Médias, Science informatique, Usages

L'évaluation au service des apprentissages

Les apprentissages scolaires sont évalués tout au long de l'année. Ainsi, l'évaluation donne des indications sur la situation scolaire de votre enfant.

Les modalités d'évaluation évoluent au cours de la scolarité. Au cycle élémentaire (1P-4P), la progression de l'élève est évaluée par des appréciations. Dès le cycle moyen (5P-8P), les disciplines font l'objet d'une évaluation sous la forme d'une appréciation ou d'une note (sur une échelle allant de 1 à 6).

Le **bulletin scolaire** est le document officiel destiné à vous communiquer le bilan de l'évaluation de votre enfant. Il vous est remis à la fin de chaque semestre. Quant au **livret de scolarité obligatoire (LSO)**, c'est le document de référence officiel sur le parcours de votre enfant à l'école genevoise.

Une école soucieuse de l'ensemble des élèves

L'école dispose de plusieurs modalités de prise en charge des élèves afin de contribuer à leur réussite scolaire en fonction de leurs besoins et potentialités : soutien pédagogique, devoirs surveillés, classes d'accueil, mesures de soutien et aménagements scolaires, adaptations scolaires, enseignement spécialisé, dispositif sport-art-études, dispense d'âge.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site de l'école de votre enfant : edu.ge.ch/primaire (Enseignement – rubrique Corps enseignant et rubrique Soutiens et aménagements scolaires) et dans la brochure *Comment l'école soutient votre enfant ?* ge.ch/document/comment-ecole-soutient-votre-enfant

Collaboration entre l'école et les familles

L'école a pour mission de compléter l'action éducative de la famille. Ensemble, nous pouvons soutenir le développement et l'équilibre de votre enfant et influencer positivement sa scolarité.

L'enseignante ou enseignant titulaire de classe est votre personne de contact privilégiée, qui vous informe régulièrement de la situation scolaire de votre enfant et avec qui vous pouvez discuter de nombreux aspects de sa scolarité.⁴

Trois rencontres au minimum sont prévues pendant l'année scolaire :

- une réunion de parents collective avant la fin du mois de septembre,
- une rencontre individuelle entre fin octobre et début décembre,
- une rencontre dans le courant du deuxième semestre, dont les modalités peuvent varier selon les écoles.

Vous pouvez en tout temps demander un rendez-vous en cas de besoin, l'enseignante ou enseignant également, par exemple par l'intermédiaire du carnet de l'élève que votre enfant reçoit en début d'année scolaire. L'école peut faire appel à des interprètes si nécessaire.

Le carnet de l'élève ainsi que, selon des modalités locales, une fourre de communication sont régulièrement rapportés à la maison afin de permettre les échanges entre la famille et l'école.

Associations de parents d'élèves

Dans de nombreuses écoles, il existe une association de parents d'élèves (APE) qui permet notamment de favoriser le dialogue entre les familles et l'école. Vous pouvez contacter ou rejoindre l'APE de l'école de votre enfant si vous souhaitez rencontrer d'autres parents et obtenir des informations sur les activités organisées.

Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO) : fapeo.ch

Instances participatives

Pour favoriser les échanges entre l'école et ses partenaires, chaque établissement met en place une instance participative. Présidée par la direction d'établissement, elle regroupe notamment des représentantes et représentants de l'association locale de parents d'élèves (APE), de la commune, du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et de l'équipe enseignante.

Les réunions organisées au cours de l'année scolaire offrent un espace d'information, de consultation et de propositions concernant l'école et son environnement.

Informations sur le site de l'école de votre enfant : edu.ge.ch/primaire (Vie & Règles de l'école – rubrique Instances participatives)

⁴. En outre, les parents sont entendus avant toute décision importante dans le parcours scolaire de leur enfant.

Découvrir la 1P

Ces pages complètent la vidéo *Une journée dans une classe de 1P*
edu.ge.ch/qr/bienvenue



L'entrée à l'école primaire de votre enfant est une étape importante qui amène des changements pour toute la famille. Ensemble, nous pouvons lui donner envie de venir en classe pour apprendre avec curiosité.

L'objectif des deux premières années (1P et 2P) est d'accueillir et d'accompagner chaque élève, de développer le langage oral (compréhension et expression) et d'entrer progressivement dans les apprentissages par le jeu, la résolution de problèmes simples, l'exercice, la mémorisation, etc.

Il n'y a pas de prérequis en matière d'apprentissages scolaires et il n'est pas attendu des familles qu'elles entraînent les enfants à des compétences avant l'entrée à l'école.

Avec l'aide de l'équipe enseignante et en interaction avec ses camarades de classe, votre enfant va :

- découvrir un nouvel environnement et s'adapter à son fonctionnement,
- s'ouvrir aux autres et interagir dans sa classe et son école,
- apprendre à partager l'attention de l'enseignante ou enseignant avec les autres élèves,
- développer de nouveaux savoirs et compétences à travers de multiples activités et expériences.

Pour lui permettre d'entrer à l'école avec confiance, vous pouvez encourager votre enfant à devenir de plus en plus autonome dans les gestes de tous les jours.

Tout au long de sa scolarité, votre enfant sera accompagné par ses enseignantes et enseignants avec qui vous collaborerez étroitement. Une équipe professionnelle sera également à disposition si nécessaire (notamment la directrice ou le directeur, des enseignantes ou enseignants chargés du soutien pédagogique, des enseignantes ou enseignants spécialisés, l'éducatrice ou éducateur, l'infirmière ou infirmier).





Durant les deux premières années, les apprentissages s'organisent principalement autour de :

- **La socialisation pour apprendre en groupe** ; votre enfant apprendra à suivre les règles de vie de la classe et de l'école (respecter les limites du préau, prendre les autres en considération, attendre son tour, etc.).
- **La construction des savoirs pour comprendre le monde** au travers de thématiques et activités qui mobilisent plusieurs disciplines du Plan d'études romand (PER).
- **La mise en place d'outils pour apprendre** ouvrant la porte de savoirs, savoir-faire et savoir-être (écouter, collaborer, donner son avis, se concentrer, mémoriser, planifier, choisir la bonne stratégie pour résoudre un problème, etc.).

Différentes modalités d'apprentissage sont proposées au cours de la journée, telles que :

- Des moments de jeux qui permettent d'apprendre, de développer la créativité, la collaboration, la communication et d'adapter le comportement en fonction de la situation.
- Des moments d'échange pour développer le langage, donner des explications, régler des conflits, apprendre à écouter les autres et à prendre en compte leur avis.
- Des activités de découverte pour construire un nouveau savoir, en interaction avec l'enseignante ou enseignant et les camarades.
- Des activités d'entraînement pour consolider des apprentissages et développer l'autonomie (individuellement en suivant des consignes simples, en petits groupes, etc.).

La journée se déroule dans la classe et dans d'autres lieux de l'école, voire à l'extérieur (entre autres, salle de jeux, salle de gymnastique, piscine, bibliothèque, préau, théâtre, musée, parc).



Prochaines étapes avant la rentrée scolaire :

- Inscription aux activités parascolaires proposées par le GIAP via la plateforme my.giap.ch (la période d'inscription officielle et d'autres informations sont disponibles sur giap.ch ou par téléphone au 022 304 57 70)
- Dans plusieurs communes : accompagnement pour les enfants et les parents (par exemple : *Bientôt à l'école !* Bureau de l'intégration et de la citoyenneté : bientotalecole.ge.ch)
- Séance d'information, visite de classe, etc. (selon les modalités de chaque école)
- Dans le courant du mois de juillet : courrier sur la rentrée scolaire (informations pratiques)

En cas de déménagement avant la rentrée scolaire, vous devez en informer la direction de l'école dans laquelle vous avez inscrit votre enfant.

Calendrier de l'année scolaire 2024-2025

Août 2024

Lu	19	26
Ma	20	27
Me	21	28
Je	22	29
Ve	23	30
Sa	24	31
Di	25	

Septembre 2024

Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	
Sa	7	14	21	28	
Di	1	8	15	22	29

Octobre 2024

Lu	7	14	21	28	
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	
Sa	5	12	19	26	
Di	6	13	20	27	

Novembre 2024

Lu	4	11	18	25	
Ma	5	12	19	26	
Me	6	13	20	27	
Je	7	14	21	28	
Ve	1	8	15	22	29
Sa	2	9	16	23	30
Di	3	10	17	24	

Décembre 2024

Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	
Sa	7	14	21	28	
Di	1	8	15	22	29

Janvier 2025

Lu	6	13	20	27	
Ma	7	14	21	28	
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31
Sa	4	11	18	25	
Di	5	12	19	26	

Février 2025

Lu	3	10	17	24
Ma	4	11	18	25
Me	5	12	19	26
Je	6	13	20	27
Ve	7	14	21	28
Sa	1	8	15	22
Di	2	9	16	23

Mars 2025

Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	
Sa	1	8	15	22	29
Di	2	9	16	23	30

Avril 2025

Lu	7	14	21	28	
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	
Sa	5	12	19	26	
Di	6	13	20	27	

Mai 2025

Lu	5	12	19	26	
Ma	6	13	20	27	
Me	7	14	21	28	
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30
Sa	3	10	17	24	31
Di	4	11	18	25	

Juin 2025

Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	
Sa	7	14	21	28	
Di	1	8	15	22	29

Juillet 2025

Lu	7	14	21	28	
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	
Sa	5	12	19	26	
Di	6	13	20	27	

Août 2025

Lu	4	11	18	25	
Ma	5	12	19	26	
Me	6	13	20	27	
Je	7	14	21	28	
Ve	1	8	15	22	29
Sa	2	9	16	23	30
Di	3	10	17	24	31

- Rentrée scolaire
- Vacances scolaires
- Jours fériés

Vacances scolaires

Jeûne genevois
jeudi 5 septembre 2024

Vacances de Noël et Nouvel An
du lundi 23 décembre 2024 au
vendredi 3 janvier 2025

Vacances de Pâques
du vendredi 18 avril au
vendredi 2 mai 2025

Pentecôte
lundi 9 juin 2025

Vacances d'automne
du lundi 21 octobre au
vendredi 25 octobre 2024

Vacances de février
du lundi 24 février au
vendredi 28 février 2025

Pont de l'Ascension
jeudi 29 mai et
vendredi 30 mai 2025

Vacances d'été
dès le lundi 30 juin 2025

Liens et documents à disposition :

- Écoles et formations sur le site de l'État de Genève : [ge.ch](https://www.ge.ch) (Menu/Démarches/Écoles et formations)
- Le DIP sur le site de l'État de Genève : [ge.ch](https://www.ge.ch) (Menu/Organisation et documents/Autorités/DIP)
- Site des écoles primaires du canton de Genève : edu.ge.ch/primaire
- Informations générales du carnet de l'élève : edu.ge.ch/enseignement/node/4922
- Vidéo *Une journée dans une classe de 1P* : edu.ge.ch/qr/bienvenue

- Plan d'études romand (PER) : per-mer.ch
- *Enseignement*, site pédagogique du canton de Genève : edu.ge.ch/enseignement/ep

- Informations sur la promotion de la santé et la prévention (DIP, PPSP) : edu.ge.ch/qr/sante1
- Accueil parascolaire du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) : giap.ch
- Cours de langue et culture d'origine (LCO) des consulats et associations, sur inscription : edu.ge.ch/qr/lco